

Alençon, le 13 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID19

Lancement de la campagne de vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans à partir du lundi 18 janvier dans l'Orne

À partir de ce lundi 18 janvier, les personnes âgées de plus de 75 ans qui le souhaitent pourront se faire vacciner contre la Covid-19 dans les 7 centres de vaccination ouverts dans l'Orne.

Ces centres sont situés :

| ALENÇON | |
|------------------------------|--|
| HALLE AUX TOILES | Rue Porchaine - Cours Clémenceau à Alençon |
| ARGENTAN | |
| ESPACE RENE CASSIN | 3 impasse du Gal Giraud à Argentan |
| BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE | |
| CENTRE DEP. DE SANTE | 17 avenue du docteur Jacques Aimez à Bagnoles |
| FLERS | |
| CH FLERS | Rue Eugene Garnier à Flers |
| L'AIGLE | |
| PSLA de L'AIGLE | 1 rue du Moulin à L'Aigle |
| DOMFRONT-EN-POIRAIE | |
| CHIC des Andaines | Rue de la gare à Domfront |
| MORTAGNE-AU-PERCHE | |
| CARRE DU PERCHE | 23 rue Ferdinand de Boyères à Mortagne au Perche |

Prises de rendez-vous et accueil des personnes :

Chaque personne âgée de plus de 75 ans résidant dans l'Orne sera informée qu'elle pourra se faire vacciner par courrier et/ou mail de l'assurance maladie.

L'accueil se fera sur rendez-vous uniquement.

Les rendez-vous pourront être pris

- sur internet : www.sante.fr, accessible dès demain dans la journée.
- par téléphone : **02 79 46 11 56**. Ce numéro régional est accessible dès ce jeudi 14 janvier 14 heures puis de 8 heures à 18 heures 7 jours sur 7.

Les modalités pratiques pour chacun des centres sont détaillées sur le site sante.fr et sur le site de l'ARS Normandie. Il n'est donc pas possible de venir dans ces centres sans avoir pris rendez-vous au préalable.

Le jour du rendez-vous, la personne doit être munie de sa carte vitale et d'une pièce d'identité.

À ce stade, la priorité est donnée aux personnes âgées de plus de 75 ans. Nous comptons sur l'esprit de responsabilité des personnes qui ne relèvent pas de cette tranche d'âge pour ne pas se présenter au centre de vaccination. N'étant pas encore concernées, le vaccin ne pourra pas leur être administré. Cette possibilité leur sera ouverte très prochainement.

A ce jour, les personnes pouvant se faire vacciner sont donc :

- . Les personnes âgées en EHPAD ou en unité de soin de longue durée.
- . L'ensemble des professionnels de santé de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités.
- . Les pompiers de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités.
- . Les aides à domicile de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités.
- . Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées.

Et à compter du lundi 18 janvier, les personnes de plus de 75 ans à domicile.